

Nombre de Conseillers en exercice : 14  
Nombre de Conseillers présents : 9  
Nombre de pouvoirs : 1  
Date de la Convocation : 21/03/23  
Date d'affichage : 21/03/23

Envoyé en préfecture le 03/04/2023  
Reçu en préfecture le 03/04/2023  
Publié le 28/03/2023  
ID : 001-210101366-20230328-230320-DE

Je certifie le présent document  
conformément à la loi n° 2015-912  
en vigueur, pour avoir été transmis à  
Monsieur Le Préfet, qui en a accusé  
réception le :  
et notifié ou publié le :

## Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du 28 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois le vingt-huit mars à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur BOYER Dominique, Maire.

Etaient présent aux côtés de Monsieur BOYER Dominique : Mmes BIGOT Agnès, DUFRESNE Anna-Maria, MARMIER Noëlle, VERNUSSE Céline et WEBER Corinne, GABILLET François, TEPPE Sébastien et VARLET Geoffrey.

Étaient excusés : DREYFUS Eric a donné procuration à M VARLET Geoffrey,

Était absente : Mme TOURNIER Nathalie, PAYET Marie-Béatrice, CONTASSOT Pierre-Olivier et GONNARD Pierre.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du C.G.C.T., Mme MARMIER Noëlle été élue secrétaire de séance.

### Délibération n°230320 : Demande de subventions - budget 2023

M. Le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande reçue par l'association L'Arche de Claudette 01. Après prise de connaissance de ces demandes, le Conseil Municipal, à la majorité des voix décide de :

➤ De ne pas verser une subvention à L'Arche de Claudette 01, pour l'année 2023 ;

-> L'Arche de Claudette 01

0 €

➤ Charge M. Le Maire, de signer tous les documents nécessaires à l'application de la délibération ci-avant mentionnée.

La Secrétaire  
Noëlle MARMIER



Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Le 28 mars 2023

Le Maire,  
Dominique BOYER

